

Décembre 2022

Documents actualisés à l'usage des praticiennes et praticiens

Quelques documents actualisés ont été mis en ligne sur le site de l'OrTra TC sous la rubrique «Informations pour les praticien-ne-s».

Tarif 590 et FAQ

Le tarif 590 est révisé chaque année par l'équipe des assureurs et les organisations de CAMsuisse. La version 2023 du tarif ainsi que des FAQ actualisées sont mises en ligne sous la rubrique [«Informations pour les praticien-ne-s - Tarif 590»](#). Le chapitre «6 Thérapeute complémentaire avec certificat de branche ou diplôme fédéral» du tarif mentionne désormais le travail corporel aquatique. Les thérapeutes qui pratiquent cette méthode et qui disposent d'un Certificat de Branche OrTra TC ou d'un diplôme fédéral peuvent désormais facturer leurs prestations via le chiffre tarifaire 1221. Pour le reste, aucun changement n'est à signaler dans le domaine de la Thérapie complémentaire.

Tableau de correspondance mis à jour entre les numéros de méthode et les chiffres du tarif

Le tableau de correspondance entre les numéros de méthode des bureaux d'enregistrement et les chiffres du Tarif 590 a également été mis à jour et publié sous la rubrique «Informations pour les praticien-ne-s - Tarif 590». Certains numéros de méthode de la SPAK ont été modifiés et une colonne a été ajoutée pour le travail corporel aquatique.

Statut de la reconnaissance des méthodes de TC par les assureurs

L'OrTra TC établit chaque année une liste concernant la reconnaissance du Certificat de Branche et du diplôme fédéral par les assureurs. Au plus tard en janvier 2023, la liste actualisée - avec désormais une colonne pour les diplômes de méthodes traditionnelles - sera mise en ligne sous la rubrique [«Informations pour les praticien-ne-s – Notices»](#).

Malheureusement, tous les assureurs ne proposent pas encore toutes les méthodes de la TC dans leur catalogue de prestations. Ainsi, même l'obtention du certificat de branche ou du diplôme fédéral ne permet pas à nos client-e-s disposant d'une assurance complémentaire de compter dans tous les cas sur un remboursement des prestations pour un traitement selon une méthode de la Thérapie Complémentaire.

L'objectif de l'OrTra TC reste la reconnaissance de toutes les méthodes de la TC par l'ensemble des assureurs.